

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2022

Date de convocation : 17/06/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre du mois de juin et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – PINET Florent - EYMERY Thomas

ABSENT : VARRY Simon - PARA Jérôme

ABSENT REPRESENT : BEGOU Louis (pouvoir à ACANFORA Christiane) – MARTIN Marie (pouvoir à PISTONO Marie-Paule)

**M. RAVIN PRESENTE LES COMPTES DE LA COMMUNE :**

En 2021, les produits réels de fonctionnement progressent sensiblement de 9,2% après 9,5% en 2020. En revanche, les charges réelles continuent de diminuer de 6,67% après la diminution de 8,4% en 2020. La capacité d'autofinancement brute est positive à 159 021 €. Elle augmente de 44%. L'encours de la dette se réduit de 26,1% pour s'élever à 160 144 €. Le coefficient d'autofinancement courant (charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette par rapport aux produits réels de fonctionnement) s'élève à 0,74. La moyenne nationale étant de 0,88. La structure financière de la collectivité est saine.

**LOTISSEMENT DES GRANGES – CAHIER DES CHARGES POUR MISE AFIN QUE LES BUREAUX D'ETUDES CANDIDATES**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le règlement de consultation et l'acte d'engagement valant CCAP et CCTP concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un lotissement communal. L'assistant à maîtrise d'ouvrage devra définir le programme du lotissement et accompagner pour le recrutement du maître d'œuvre et du suivi du projet jusqu'en phase APD. Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité le cahier des charges proposé par le CAUE. Les bureaux d'études peuvent candidater jusqu'au 5 septembre 2022 à 12H00.

**USEP – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention de l'USEP (organisation sportive et rencontre des écoles), propose une subvention de 200€.

VOTE A L'UNANIMITE

**CONTRAT ZRR**

La commune de La Faurie a proposé dans le contrat ZRR (contrat entre l'agence de l'eau et la communauté de communes Buëch Dévoluy) trois projets : travaux au réservoir des seilles, renouvellement conduite fonte La Valette, renouvellement conduite fonte du Pont de Saint-André à Pusteau.

Les travaux au réservoir de Seilles ne sont pas retenus, car priorité 3 au schéma directeur d'eau potable.

Le renouvellement conduite fonte La Valette est une action qui relève des aides classiques de l'agence de l'eau : aide 50%.

Le renouvellement conduite fonte du Pont de Saint-André à Pusteau relève également des aides classiques de l'agence de l'eau : aide 50%.

**SYME 05 DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION STATUTAIRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMEnergie05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, approuve les modifications statutaires du SyMEnergie05 présentées, et prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts

VOTE A L'UNANIMITE

**CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ASPRES-SUR-BUECH POUR LA GARDERIE DU MATIN ET LA GARDERIE DU SOIR**

Considérant la demande de plusieurs parents ayant un enfant scolarisé à l'école de La Faurie pour la mise en place d'un accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h30 et du soir de 16h30 à 18h.

La commune a conventionné avec la mairie d'Aspres-Sur-Buëch qui gère le service Action Jeunesse afin de mettre à disposition les agents techniques qui assureront le service de garderie. Ce service sera assuré si au moins deux enfants sont inscrits. Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2022-2023

VOTE A L'UNANIMITE

### **SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT – DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR REPERAGE ET REALISATION DES PLANS DE RESEAUX**

L'entreprise CHLEAUE réalise pour le compte de la commune un schéma directeur d'assainissement. La commune avait dénombré 90 regards d'eaux usées et 10 regards/grilles eau pluviales. Or l'entreprise a dû travailler sur l'exhaustivité des regards et des grilles pluviales dont le nombre est précisément de 320 regards d'eaux usées et 100 grilles eaux pluviales. Ce qui entraîne un devis complémentaire de 5 492.90 € H.T. Délibération votée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau et au Département. Délibération votée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Convention pâturage : la commission a étudié les projets de convention pour arrêter un tarif acceptable à l'hectare sur les parcelles communales. Un travail sur les usages respectifs doit être réalisé.

Courrier de Madame Annick AUBERT : demande l'acquisition de l'androne entre la boulangerie et son habitation. Après débat, le conseil municipal refuse de vendre le domaine public qui dessert trois habitations.

L'association show-devant propose à l'automne une manifestation au sujet du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Molière. Cette association demande une subvention de 200€ pour son produire son spectacle.

Syme 05 : Le 23 juin, une réunion avec le syme a lieu en mairie sur les énergies renouvelables et notamment l'auto-consommation locale d'énergie.

Séance levée à 18 heures 30